



## ***Illustrations des bonnes pratiques***

***Informier et sensibiliser les usagers***

***Critère 1.4.***

***Autocollants apposés sur les bacs pour inciter les usagers de façon sympathique à rentrer leurs bacs après la collecte***

***Communauté d'Agglomération de Montauban 3 Rivières (82)***

Je gêne le passage...

Les agents de la collecte  
sont passés...



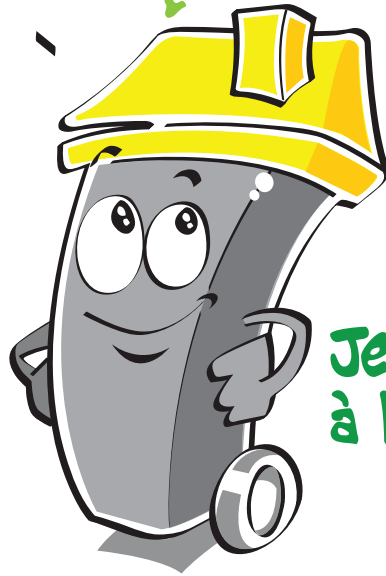
Je rentre  
à la maison.



Conformément à l'article 5.4 de arrêté municipal n° 1304 du 2 mars 2005, les récipients à déchets doivent être présentés à la collecte au plus près de l'horaire de collecte et remisés juste après la collecte (en centre ville avant 8h30, en agglomération et zone rurale moins de 6h après la collecte).  
Pour toute information : <http://www.montauban.com> ou le 05 63 22 13 13

Je n'embellis pas ma rue...

Les agents de la collecte  
sont passés...



Je rentre  
à la maison.



Conformément à l'article 5.4 de arrêté municipal n° 1304 du 2 mars 2005, les récipients à déchets doivent être présentés à la collecte au plus près de l'horaire de collecte et remisés juste après la collecte (en centre ville avant 8h30, en agglomération et zone rurale moins de 6h après la collecte).  
Pour toute information : <http://www.montauban.com> ou le 05 63 22 13 13